



## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT : # 405 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - PPCMOI

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que les membres du Conseil, siégeant en séance régulière le 6 mai 2024, ont adopté le **règlement # 405**, règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et que ledit règlement est à la disposition des contribuables pour consultation à l'hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Donné à Sainte-Anne-de-Sabrevois, ce 17 septembre 2024.

---

Fredy Serreyn  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### Certificat de publication

Je, soussignée, Fredy Serreyn, directeur général et secrétaire-trésorier, demeurant à Sainte-Anne-de-Sabrevois, déclare que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil.

Le 17 septembre 2024.

Fredy Serreyn, directeur général et secrétaire trésorière